

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE
DE
29160 – CROZON**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

DATE DE CONVOCATION

05.12.2024

DATE D’AFFICHAGE

18.12.2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	28
Présents	23
Votants	27

N° 085/2024

OBJET :

1 – FINANCES

1-7) Demande de subvention DETR - rénovation thermique des bâtiments communaux

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le
et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Valérie Pitel avec procuration à Patrick Berthelot
- Bruno Durteste avec procuration à Michel Galand
- Gaëlle Dorée avec procuration à Gaëlle Vigouroux
- Clélia Gaudin avec procuration à Hervé Le Roux

Absent : Thierry Raoul

Formant la majorité des membres en exercice.

Typhaine Velly a été élue secrétaire de séance.

Excusée : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, directrice générale des services – Brigitte Tertu, responsable du service Finances – Marina Ely, assistante de direction

Depuis plusieurs années, la collectivité poursuit la rénovation thermique de ses bâtiments communaux afin de contribuer à une consommation plus sobre de ses énergies tout en améliorant le confort des usagers.

Pour l'année 2025, la commune a fait le choix de consacrer une partie de ses investissements pour les structures suivantes :

- Mairie : installation d'une Ventilation Mécanique Contrôlée (Maîtrise d'œuvre et travaux)
- Gymnase Jean Jaurès : travaux d'installation d'une aérothermie et d'une isolation thermique par l'extérieur (ITE)

Cette opération relève d'une priorité n°1 suivant les orientations définies pour la mise en œuvre de la programmation DETR 2025.

Le montant des travaux est évalué à 225 000 € HT, soit 270 000 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- approuve la demande de financement après de la Préfecture au titre de la DETR 2025 et donc sollicite un taux d'intervention à hauteur de 25 % soit 56 250 € HT pour l'opération visée ci-dessus ;
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A Crozon, 16 décembre 2024

Le Maire,



Patrick BERTHELOT

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20241212-085-2024-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024